

MESURES PRATIQUES POUR LA PRÉSERVATION DU MARTINET NOIR *APUS APUS* EN WALLONIE ET À BRUXELLES

Martine Wauters



Valentine Plessy

Résumé – Les fissures et cavités des bâtiments constituent des sites de reproduction pour toute une série d'espèces d'oiseaux, dont les Martinets, ainsi que pour quelques espèces de chauves-souris. Or, ces habitats restent souvent méconnus, et ils sont menacés par les modes de construction et de rénovation actuels. Depuis 2010, le groupe de travail « Martinets » milite pour les faire connaître, les protéger, voire étoffer les colonies. Le présent article présente différents types d'aménagements réalisés à Bruxelles et en Wallonie. A priori axés sur le Martinet noir, ils profitent aussi à d'autres espèces urbaines cavernicoles.

Introduction : le Martinet noir, un oiseau méconnu et menacé

Le Martinet noir *Apus apus*¹ est un oiseau aux aptitudes de vol remarquables, grâce auxquelles il effectue la plupart des comportements dans les airs : chasser, boire, dormir, s'accoupler, recueillir les matériaux du nid, se toiletter... Son corps

fuselé, à l'aérodynamisme parfait (Photo 1), lui permet de véritables acrobaties aériennes, parfois à plus de 100 km/h et même jusqu'à 216 km/h en piqué (GEROUDET, 1951). Pour l'être humain, les cris des rondes sonores matinales et vespérales de Martinets sont un symbole (souvent inconscient) de l'été. Insectivore pur, il peut capturer jusqu'à 20.000 insectes volants par jour (LACK, 1956)²... mais est aussi vraisemblablement menacé par les insecticides chimiques encore utilisés dans certaines régions.

⁽¹⁾ Pour plus d'infos sur cet oiseau, voir ici : http://www.commonswift.org/swift_french.html

⁽²⁾ Que les apiculteurs se rassurent : il ne s'attaque pas aux abeilles ! (GEROUDET, 1951 ; GENTON & JACQUAT, 2014 ; E. Kaiser *com. pers.*)



Photo 1 – Avec son corps fuselé, le Martinet noir est parfaitement adapté à une vie presque exclusivement aérienne / With its streamlined body the Common Swift is perfectly adapted to a life spent almost entirely on the wing (© Thierry Tancrez)

Largement répartie sur pratiquement toute l'Eurasie durant la courte période de nidification, cette espèce vit 9 mois par an en Afrique subsaharienne, entre le bassin du Congo et l'Afrique du Sud (CHANTLER *et al.*, 2018). Chaque année, les individus migrent jusqu'à 10.000 km pour se reproduire. La maturité sexuelle est atteinte dans le cours de la 3^e voire 4^e année de vie ; les immatures réalisent également ce long périple mais ne séjournent que deux petits mois, voire un seul lors de leur premier voyage, au cours de leur 2^e année calendaire (GENTON & JACQUAT, 2014). Les oiseaux mettent à profit cette courte période pour déjà rechercher un site de nidification approprié, durant les « rondes sonores » qu'ils accomplissent, avec leurs congénères, autour du périmètre qu'ils ont choisi (LACK, 1956 ; GENTON & JACQUAT, 2014).

Le Martinet est lié à vie à son site de nidification. Les couples sont fidèles d'une année à l'autre, mais si le partenaire tarde à revenir, souvent, l'oiseau arrivé le premier cherche rapidement un nouveau partenaire (la saison de reproduction est très courte). Si le partenaire revient ensuite, c'est la bagarre !

Par ailleurs, en Belgique, le nid est toujours construit dans des cavités de bâtiments, à plus de 5 m de haut. Ils y accèdent par des trous et fissures qui sont parfois imperceptibles à l'œil nu. Les oiseaux s'y introduisent silencieusement, en vol direct. Cette discrétion les protège des prédateurs mais les rend aussi « invisibles » à la plupart des humains, qui ignorent souvent la présence de cet oiseau dans leur habitation. Or, les modes actuels de construction et de rénovation, ainsi que la tendance croissante à isoler les bâtiments, entraînent la disparition de ces cavités, et ce dans tout l'hémisphère nord. De plus, la présence des nicheurs est tellement peu remarquée que les risques d'être murés vivants lors de travaux sont importants. La fidélité extrême au site de nidification a pour conséquence que les adultes vont longuement s'obstiner à tenter d'y revenir malgré la disparition de l'ouverture. Comme la recherche d'un nouveau site de reproduction, si convoité, puis la construction d'un nid, sont beaucoup plus laborieuses que chez d'autres espèces, la suppression des sites de nidification a un impact non négligeable sur la reproduction et donc sur la survie de l'espèce.



En déclin en Europe (EBCC, 2017), le Martinet noir l'est également en Wallonie pour la période 1990-2017, avec encore une dégradation de cette tendance au cours de la décennie écoulée (DEROUAUX & PAQUET, 2018). À Bruxelles, la population diminue aussi pour la période 1992-2017 (PAQUET & WEISERBS, 2018). Pour rappel, la législation, tant européenne (Directive Oiseaux) que régionale (ordonnance bruxelloise relative à la conservation de la nature et Loi sur la Conservation de la Nature du 12 juillet 1973) protège tous les nids d'oiseaux, y compris dans les bâtiments. Cependant, l'application de ces règles dans la pratique reste très limitée vu le nombre de chantiers concernés et le manque de moyens humains et financiers pour effectuer un contrôle réel et efficace.

La mise en place de mesures de préservation est donc largement justifiée, non seulement dans l'intérêt direct de cette espèce, mais aussi dans celui de l'homme. En effet, de plus en plus d'études scientifiques prouvent que le contact avec la biodiversité contribue grandement au bien-être des habitants, notamment des citadins (BRAGG *et al.*, 2015 ; LEBLANC, 2003 ; OBRIST *et al.*, 2012 ; SOULSBURY & WHITE, 2015). En ville, particulièrement, la présence d'espèces comme le Martinet au sein même des maisons, dans des quartiers parfois dépourvus de jardins et d'espaces verts, joue donc un rôle bénéfique. Comme dans d'autres pays d'Europe et d'Asie, les actions du groupe de travail « Martinets » ont pu confirmer que l'observation de ces oiseaux était source de bien-être et de convivialité, particulièrement en ville³.

La protection des Martinets à Bruxelles et en Wallonie : le « GT Martinets » en action

Compte tenu de ce qui précède, il est vital et urgent d'agir pour sauver les Martinets mais aussi d'autres espèces qui dépendent des mêmes

cavités pour se reproduire : Moineaux domestiques *Passer domesticus*, Rougequeue noirs *Phoenicurus ochrurus*... Heureusement, des solutions existent et sont souvent simples et peu coûteuses. Lancé en 2010, le groupe de travail « Martinets » (GTM) agit à plusieurs niveaux complémentaires pour enrayer le recul de leurs populations. Il s'appuie sur une collaboration solide et quasi quotidienne avec un réseau international d'experts, dont certains étudient et protègent le Martinet depuis des décennies.

Premièrement, le groupe étudie et recense les sites de nidification depuis 2010. En outre, en Région bruxelloise, un inventaire est consacré au Martinet depuis 2016, dans le cadre du programme de surveillance de l'état de l'environnement pour lequel Natagora assure le volet « avifaune ». Ainsi, depuis deux ans, une cinquantaine de bénévoles participent à une enquête visant à mieux appréhender les paramètres qui déterminent l'installation de colonies et la reproduction du Martinet.

Par ailleurs, le GTM mène de nombreuses actions de sensibilisation et d'information auprès de différents publics : particuliers, autorités communales et régionales, entreprises, professionnels de la rénovation et de la construction de bâtiments, milieux scolaire et associatif... Ces actions se traduisent par des conférences, des promenades guidées, des stands d'information, des animations ludiques, des courriers plaidant la cause des Martinets dans des dossiers précis de rénovation ou de construction, des interventions lors de commissions de concertation... Il arrive aussi que le GT intervienne en cas d'urgence, lorsque des travaux menacent des cavités occupées, parfois en pleine saison de nidification. Une petite équipe très motivée place même des nichoirs dans le cadre de projets conduits par des autorités locales.

Le groupe prodigue en outre des conseils concrets (souvent techniques) pour des aménagements en faveur de « bâtiments vivants » (accueillants pour la faune : oiseaux, chauves-souris...).

⁽³⁾ À Bruxelles, le Plan régional nature (BRUXELLES ENVIRONNEMENT, 2016) reconnaît d'ailleurs l'importance d'une « interaction soutenue avec la nature » pour la santé mentale des citadins, ainsi que les bénéfices physiologiques et sociaux, et prévoit explicitement des actions pour améliorer la conservation des « espèces d'intérêt régional nichant dans des bâtiments », notamment des Martinets. Et ce, pour éviter que l'urbanisation croissante restreigne « à quelques espèces banales les contacts que les habitants du centre-ville peuvent avoir avec la vie sauvage ».



Enfin, il conseille les personnes qui trouvent des martinets au sol et, le cas échéant s'ils sont malades ou blessés, les oriente vers les bonnes adresses (centres de revalidation et CREAVES aux pratiques adéquates).

Stratégiquement, le GTM a commencé par étudier les types de cavités privilégiées par les Martinets en Belgique (en s'appuyant sur la compétence des experts d'autres pays) ; puis, a entamé la mise en œuvre d'un éventail aussi large que possible d'aménagements « pilotes » reflétant la « culture » de nos Martinets. L'expérience a ensuite prouvé, à maintes reprises, le bien-fondé de cette stratégie : l'existence de nombreux types d'aménagements possibles au sein même de notre pays est beaucoup plus inspirante que celle de tels exemples dans d'autres pays européens. D'année en année, le nombre des diverses actions décrites ci-dessus augmente. À l'heure d'écrire ces lignes, cela se chiffre à plusieurs interventions par semaine.

Depuis 2010, plus de 500 sites de nidification ont été mis en place par le GTM ou par divers partenaires (particuliers, associations locales, administrations...) s'appuyant sur les conseils du groupe. En outre, une série de nichoirs à Moineaux et de gîtes pour chauves-souris ont été placés en même temps que ceux à Martinets. De même, le groupe de travail « Hironnelles » de Natagora (GTH) a profité de plusieurs projets « hironnelles » pour organiser le placement de nichoirs à Martinets, tant à Bruxelles qu'en Wallonie.

Comment aider les Martinets ?

Pour enrayer le déclin, il faut agir à deux niveaux : le gîte et le couvert. Concernant l'alimentation de ces insectivores purs, il est indispensable de continuer à sensibiliser au quotidien la population à la nécessité d'éviter les produits chimiques dans les parcs, jardins et champs, ainsi que de privilégier la culture d'essences indigènes. Heureusement, la législation à cet égard est de plus en plus stricte. En outre, Natagora joue un rôle important dans la promotion de « bonnes pratiques », tant par son Réseau Nature que par les actions conjuguées

de son personnel et de ses nombreux bénévoles actifs au sein des régionales, sections et groupes de travail. Le GTM n'est pas en reste sur ce volet : il diffuse tant que possible les informations pratiques de l'association en faveur de cultures respectueuses de la faune sauvage.

D'autre part, la préservation des sites de nidification est un second levier d'actions majeur. C'est aussi la pratique que chaque citoyen peut mettre en œuvre à son niveau, selon ses moyens et ses disponibilités. À cet égard, mieux les types de cavités où nichent les Martinets seront connus, moindre sera le risque qu'ils soient murés vivants lors de travaux et plus ces sites auront des chances d'être maintenus. La meilleure option est toujours de préserver les sites existants. Si ce n'est pas possible, l'expérience démontre largement qu'il est toujours préférable que les mesures compensatoires éventuelles s'inspirent au maximum de l'emplacement initial des cavités supprimées et du type d'accès à celles-ci.

Il est utile de souligner aussi que, si le nombre de cavités disponibles est suffisant dans un quartier, plusieurs espèces peuvent cohabiter sans aucun problème dans un même bâtiment (Photo 2) : Martinets noirs, Moineaux domestiques, Rouge-queues noirs, Mésanges bleues *Cyanistes caeruleus* et charbonnières *Parus major*... Depuis une dizaine d'années, des Perruches à collier *Psittacula krameri* ont également été observées dans des cavités de bâtiments de plusieurs communes. En revanche, ces espèces peuvent se livrer une guerre sans merci pour le contrôle des cavités (Photo 3) si ces dernières se font rares dans un secteur. D'où l'importance de maintenir voire de multiplier les sites de nidification potentiels.

Ci-après, nous passons en revue les différents types de cavités que les Martinets ont adoptées en Belgique comme sites de nidification « spontanée » (Fig. 1). Nous en profitons pour présenter quelques colonies particulières, soit par leur importance numérique, soit par les endroits parfois totalement inattendus où elles ont élu domicile. Pour chacun de ces types de cavités, nous présentons différents aménagements compensatoires possibles, en illustrant notre propos par des cas concrets où le GTM a pu obtenir et accompagner la création, la sauvegarde ou le remplacement de sites en faveur des Martinets.

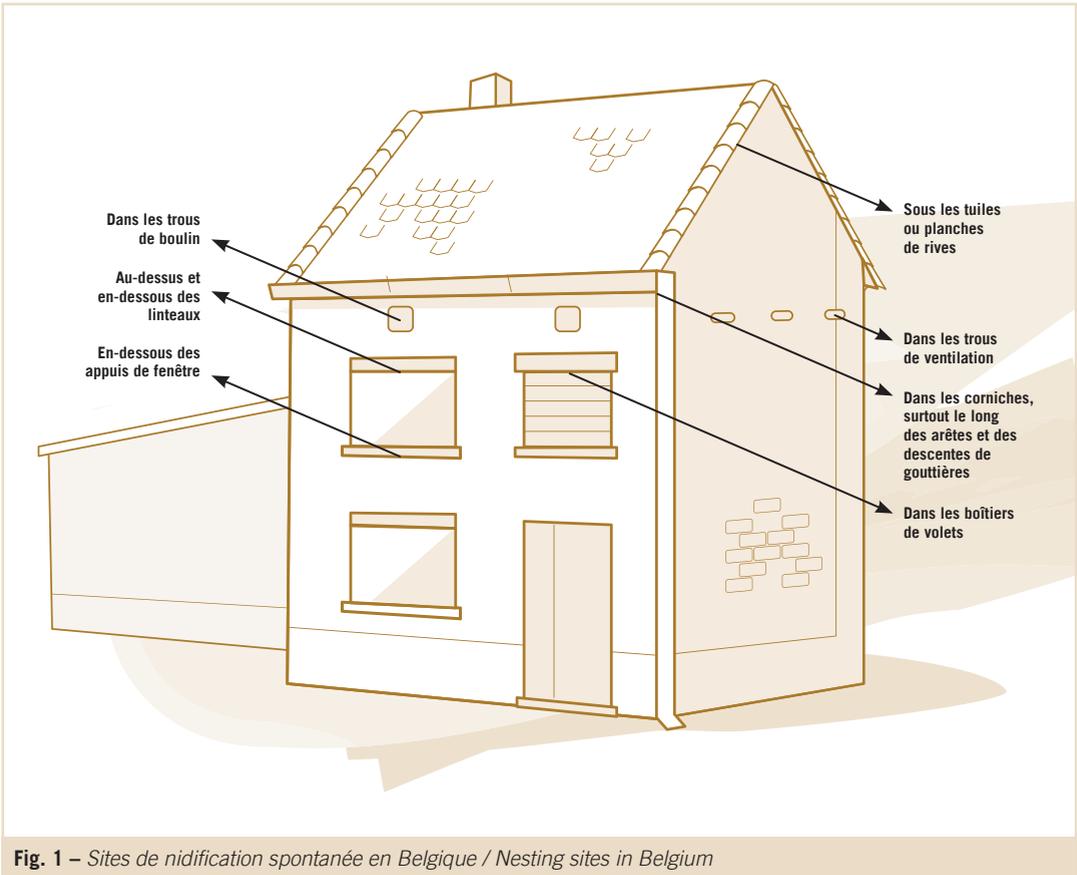


Fig. 1 – Sites de nidification spontanée en Belgique / Nesting sites in Belgium



Photo 2 – Jeune Martinet (à gauche) et jeune Moineau (à droite) : ces espèces peuvent cohabiter pacifiquement si le nombre de cavités disponibles est suffisant / Young Common Swift (left) and young House Sparrow (right): if there are enough suitable cavities these species can coexist peacefully (© M. Wauters)



Photo 3 – Si les cavités disponibles sont insuffisantes, les oiseaux se disputent les sites de reproduction / If there are not enough cavities available, then the birds compete for the same breeding place (© M. Wauters)



Photo 4 – Les espaces sous les tuiles de rive, populaires tant chez les Martinets que chez plusieurs autres espèces, comme ici les Moineaux / The spaces under the verge tiles are favoured both by the Common Swift and by several other species; in this case the House Sparrow (© M. Wauters)

Photo 5 – Cette photo, prise durant des travaux en Angleterre, montre une série de nids qui se trouvaient sous des tuiles de rive / This photo, which was taken during work in England, shows a series of nests found under the verge tiles (© D. Newell)



Photo 6 – Dans ce bâtiment, situé à deux pas de la Cathédrale de Namur, des Martinets nichent entre la corniche et le haut du mur / In this building, which is close to the Namur Cathedral, Common Swifts nest between the cornice and the top of the wall (© M. Wauters)





Toitures

Dans le sud de la France, en Italie et dans certaines localités des Pays-Bas (notamment Amsterdam), les Martinets nichent fréquemment au beau milieu des toitures, sous les tuiles ; dans des zones limitées du Royaume-Uni (district de Cotswold près d'Oxford), nous avons pu en observer qui nichaient sous des ardoises. En revanche, ce type de site ne semble pas appartenir à la « culture » des martinets nichant en Belgique : en Flandre, seuls quelques cas ont été recensés à La Panne (Flandre occidentale) et à Essen (Limbourg), mais les bâtiments ont été abattus et le placement de tuiles d'accès dans les nouvelles constructions n'a pas « convaincu » les martinets expulsés de leurs anciennes cavités. À Bruxelles et en Wallonie, aucune donnée ne signale la nidification de l'espèce dans cette partie des bâtiments.

Aménagements possibles

Compte tenu de ce qui précède, cela a peu de sens de prévoir des aménagements dans la toiture même. Il est cependant intéressant de mentionner que les Moineaux domestiques (autre espèce menacée par les modes actuels de rénovation et de construction) apprécient, eux, les « tuiles à Moineaux ».

Pour cette option, il est essentiel de toujours éviter les pans de toiture exposés au soleil car les cavités ainsi aménagées seraient de véritables saunas ! Dans le Sud, il est en effet fréquent que, sous l'effet de la déshydratation et de la suffocation, des jeunes nés dans des cavités exposées au soleil se jettent dans le vide avant d'être aptes à voler. À Amsterdam, les « tuiles à Martinets », bien adoptées par ces oiseaux, sont d'ailleurs placées sur les toitures exposées au nord.

Espaces entre le bas du toit et le haut des murs

Sous les tuiles et planches de rive

Comme les Moineaux domestiques, les Martinets noirs de nos régions apprécient particulièrement de s'installer sous les tuiles ou planches de rive (Photo 4). Un étroit espace est en effet prévu entre

le mur latéral des bâtiments et leur toiture, pour permettre le déplacement de la tuile de rive causé par les mouvements du pignon ou par l'absorption de la dilatation des lattes à tuiles. Souvent, une planche de rive, du ciment, voire des dispositifs « anti-oiseaux » empêchent l'accès à cet espace... jusqu'à ce que ces dispositifs se détériorent ; les oiseaux profitent alors du moindre trou pour installer leur nid sous ces tuiles, plus précisément au sommet du mur (Photo 5). Or, il s'agit là de sites particulièrement vulnérables en cas de travaux d'isolation, ou lorsqu'un nouveau bâtiment mitoyen est construit. À plusieurs reprises, le GTM est intervenu pour éviter le pire. À Jette, par exemple, une paroi préfabriquée, en bois, d'une maison passive a été installée en pleine nidification contre le mur d'une maison où cohabitaient 3 couples de Moineaux et 2 couples de Martinets. Les oiseaux ont pu être sauvés juste à temps... mais ils ont perdu leur cavité (une seule cavité « compensatoire » a pu être aménagée chez un voisin, elle a été colonisée par un couple de... Mésanges bleues).

Aménagements possibles

Pour remplacer de tels sites de nidification existants ou pour en créer de similaires, il est possible d'intégrer des briques-nichoirs aux bords des murs mitoyens ou d'y pratiquer des tunnels d'accès par carottage et de placer des nichoirs à l'intérieur du grenier, au bout de ces tunnels. Le GTM n'a pas encore ce type d'aménagements à son actif, mais ils méritent d'être signalés vu le succès rencontré par ceux qui les ont réalisés dans plusieurs pays.

Autres interstices

Parfois aussi, il existe un léger espace entre le bas d'une toiture et le haut d'un mur où les Martinets peuvent s'installer. Nous avons pu observer au moins quatre cas : à Etterbeek, Berchem-Sainte-Agathe, Namur (Photo 6) et Torhout (Photo 3) ; un cas nous a aussi été signalé à l'église d'Aublain.

Aménagements possibles

Des nichoirs en bois peuvent être placés dans cet espace ; la firme Schwegler propose également un modèle de nichoir en coin « pour murs de jambette ». Le GT Martinets a suggéré cette solution à plusieurs reprises, notamment à Bruxelles.

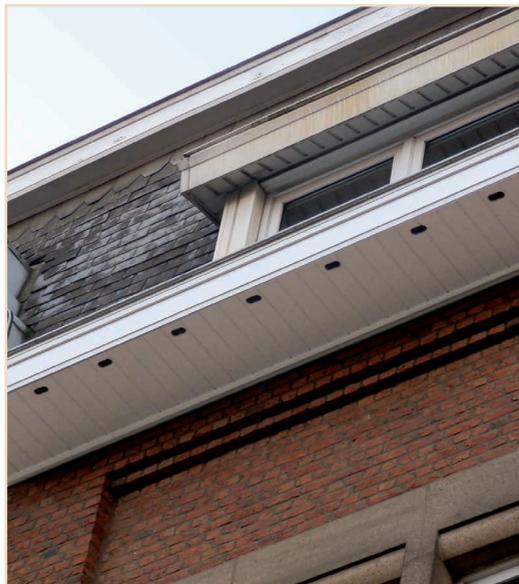


Photo 7 – Nouvelle corniche qu'un particulier a aménagée pour les Martinets / A new cornice that a householder has provided for Common Swifts (© M. Wauters)

Corniches

Les vieilles corniches présentent souvent des trous ou fissures (notamment au niveau des arêtes ou des descentes de gouttières) par lesquels les Martinets s'introduisent en vol. L'intérieur est en effet « une grande boîte vide » qui leur offre une cavité de nidification idéale.

Nouvelles corniches

Si vous remplacez votre corniche, vous pouvez y faire aménager un certain nombre de logettes dans le plafonnier (c'est-à-dire le « sol ») soit pour créer une nouvelle colonie, soit pour remplacer un site de nidification existant dans l'ancienne corniche, soit enfin pour accroître une colonie. Comme les Martinets sont grégaires, vous pouvez d'emblée faire installer une dizaine de logettes dans les corniches de façades « standard » (Photo 7). Si vous préférez une configuration plus discrète, avec moins de trous, privilégiez une entrée de chaque côté puisque les Martinets explorent d'abord les extrémités.

Spécifications techniques d'une « corniche à Martinets »

1) Logettes

Voici les dimensions intérieures minimales préconisées pour chaque logette (ces cavités peuvent être plus grandes ou de proportions différentes : les Martinets s'adaptent) :

- Profondeur : 25 cm
- Largeur : 40 cm
- Hauteur : 11,5 cm, voire 10 cm si la surface totale est importante (30 cm x 25 cm par exemple)

Si la surface est plus limitée (30 cm x 15 cm, par ex.), il faudra une hauteur plus importante. Si la hauteur est insuffisante, transformez la corniche existante en interposant une entretoise et



Martine Wauters

en rehaussant le bord supérieur (douceine) de corniche ou vissez des lattes en dessous des chevrons de support pour y arriver, avant de fixer les planches destinées à devenir le plafonnier et



la corniche (qui correspond à la partie horizontale en dessous – Voir photo à la page précédente).

Importance d'une hauteur minimale

Avant leur « baptême de l'air », quand ils se jettent hors du nid la tête la première pour ne

plus jamais se poser avant 2, 3 voire 4 ans, les jeunes Martinets se musclent les ailes en faisant des « pompes ». Il est donc essentiel de prévoir une hauteur minimale pour leur permettre d'accomplir correctement leur développement.

2) Orifices

Les ouvertures peuvent être rondes de 5 cm de diamètre ou de forme ovale et de 6,4 cm x 3,2 cm (ou un mélange de formes : cela évitera que les Martinets se trompent d'entrée puis se bagarrent avec « l'occupant légitime »).

Il est conseillé de les décentrer (les Martinets recherchent l'obscurité et ont donc tendance à s'installer à l'extrême opposé de la cavité par rapport au trou).

Il est également préférable de positionner les orifices vers l'extérieur plutôt que vers l'intérieur, côté façade (voir photo ci-contre).

Avantages

- Les jeunes Martinets pourront plus facilement observer tout ce qui se passe à l'extérieur.
- Le nid sera fait plutôt vers l'intérieur et sera donc mieux protégé par l'inertie thermique du mur contre les excès de température (il ne faut pas oublier que la nidification des Martinets prend place autour du solstice).

Lorsque la façade est orientée vers le nord, il n'est pas nécessaire de prévoir d'isolation



Martine Walters

(le risque, c'est le coup de chaleur quand la façade est orientée au sud ou à l'ouest).

Pour que votre corniche devienne un « hôtel 5 étoiles »...

Idéalement, veillez à ce que le « sol » du caisson soit rugueux pour que les Martinets se déplacent plus facilement, puisqu'ils rampent en s'aidant de leurs griffes crochues telles des serres ; à défaut, des rainures dans le bois peuvent être ajoutées (voir photo ci-dessus).

Corniches existantes

Si vous faites changer votre toiture ou que vous réalisez des travaux de rénovation de la façade, vous pouvez profiter des échafaudages pour percer quelques trous dans la corniche avec une scie cloche (Photo 8).

Attention toutefois, il faut les espacer suffisamment pour éviter les risques de bagarres si les Martinets peuvent circuler librement dans la corniche. Par ailleurs, veillez à tenir compte des chevrons.

Depuis sa création en 2010, le GT Martinets a pu accompagner 11 dossiers d'aménagement de



Photo 8 – Trous réalisés dans la corniche d'un bâtiment, lors d'une réfection de toiture / Holes made for Swifts in the cornice of a building during roof repairs (© M. Wauters)

nouvelles ou anciennes corniches. Selon les cas, elles offrent de 1 à 13 logettes. Au total, cela représente 96 cavités.

Notons que, parmi ces dossiers, deux aménagements compensatoires ont pu être négociés en 2017, en plein chantier, suite à la détection de martinets nichant dans les anciennes corniches. Dans un des deux cas, l'ancien nid a même pu être replacé dans la « cavité compensatoire ».

Sous les gouttières en l'absence de corniches

Si votre bâtiment ne comporte pas de corniche, vous pouvez faire aménager des « fausses corniches » sous les gouttières, tout le long d'une ou plusieurs façades. Ce type d'aménagement discret et esthétique a été réalisé avec succès dans plusieurs monuments classés du canton de Vaud (Suisse), par exemple, au château de Rolle (Photo 9).

Trous de boulin

Les trous de boulin sont des trous situés dans le haut des façades, de dimensions diverses, qui servaient auparavant à fixer les échafaudages.

Ils sont très populaires chez les Martinets, mais également chez d'autres espèces cavernicoles de nos villes. Et ce, non seulement en Belgique, mais

également dans d'autres pays comme l'Italie. Il importe donc particulièrement de préserver ce type de cavités !

Il en existe *grosso modo* 2 voire 3 formats :

- Modèles à couvercle (têtes de lion comme à la Photo 10, diamants, étoiles...) : 15 cm de haut et de large, 30 cm de profondeur.

Ils deviennent attractifs lorsque les couvercles sont entrouverts vers le bas de 3 cm environ, parce que les Martinets y trouvent les cavités obscures qu'ils affectionnent et peuvent s'y introduire en volant. Lorsqu'ils sont fermés mais présentent de petits trous, les Moineaux, Rougequeue et Mésanges peuvent y entrer. Dépourvus de couvercles, ils attirent les Moineaux, mais aussi les Pigeons et sont donc souvent rebouchés, parfois par de simples briques bloquant l'accès, parfois ils sont complètement plafonnés.

- Modèles étroits (orifices de 5 cm de large sur 8 cm de haut, profondeur de 30 cm) Avec ou sans couvercle, les Martinets s'y intéressent aussi (de même que d'autres espèces comme les Moineaux), même si ces étroits conduits ne leur servent que de couloirs d'accès vers des cavités à l'intérieur de la structure des toitures.



- Grands modèles (25 x 25 cm environ) Ce modèle généralement tout à fait ouvert (quand il n'est pas obturé totalement pour empêcher les pigeons d'y nicher) ne convient pas vraiment aux Martinets s'il est laissé tel quel.

Aménagements possibles

- Si le couvercle existe encore, il vous suffit de l'entrouvrir de 3 cm environ, en veillant à le fixer solidement dans cette position, pour ne pas risquer de murer des oiseaux vivants (Photo 10).

En Région bruxelloise, le GTM a pu mener à bien ce type d'aménagements à Forest, Ixelles, Jette, Molenbeek et Watermael-Boitsfort (26 trous de boulin dans 10 bâtiments différents).

- Si vous n'avez plus de couvercle, trois solutions sont possibles. Vous pouvez, d'une part, recouvrir l'orifice d'une plaquette percée d'un orifice aux dimensions ad hoc (6,4 cm x 3,2 cm). Le GTM a effectué ce type d'aménagements pour 7 trous de boulin dans 2 bâtiments différents à Bruxelles-Ville et Ixelles ; un autre projet majeur, pour un bâtiment comportant 30 trous de boulin, est projeté en Wallonie.

Une alternative est de réduire l'orifice selon la méthode mise au point en Italie par Mauro Ferri : en y maçonnant un chanfrein en brique, permettant d'obstruer partiellement les trous de boulin tout en laissant les petits oiseaux (dont les Martinets) s'y abriter. Les triangles auront une épaisseur permettant de laisser un passage libre compris entre 3,7 et 5 cm. En tout état de cause, en cas de trous proches de la forme carrée, évitez à tout prix qu'une des dimensions excède 5 cm si vous voulez empêcher la nidification des pigeons, souvent perçus comme indésirables.

Le GTM a pu mettre en œuvre cet aménagement discret, facile et peu coûteux dans deux bâtiments : l'un à Molenbeek (Photo 11), l'autre dans un bâtiment classé de Liège (dispositif approuvé par la Direction du Patrimoine de la Région wallonne). Ces projets concernaient respectivement 3 et 6 trous de boulin. Le GT a également reçu l'accord de principe de la Direction des Monuments et Sites de la Région de Bruxelles-Capitale pour ce type d'aménagement dans des bâtiments classés.

Enfin, il est également possible de faire réaliser un moulage discret, comme au Moulin de Standdaarbuiten (Pays-Bas, Photo 12). En Belgique, le GTM est en train d'aménager deux trous de boulin d'une église bruxelloise selon un modèle similaire.

Trous de ventilation

L'entrée des trous de ventilation est souvent obstruée par une grille de protection. Avec le temps, cette dernière a tendance à tomber. Les trous sont alors colonisés par les Martinets ou les Moineaux. Ces ouvertures sont fréquemment utilisées par ces espèces dans de nombreux pays (France, Pologne...). En Région bruxelloise, nous avons pu en découvrir à Jette (dans plusieurs quartiers), Ixelles, Etterbeek et Molenbeek.

Notons que deux colonies majeures de Martinets « bruxellois » occupent des orifices d'aération : au Campus Toverfluit (Molenbeek) (253 cavités disponibles ! Réparties sur 6 façades, 58 d'entre elles étaient occupées par des nicheurs en 2018, tandis que 33 autres étaient explorées par des pré-nicheurs) et avenue Woeste, à Jette (72 cavités disponibles, pas de recensement exhaustif à ce jour) ; dans ce dernier cas, l'accès s'effectue par un triple orifice.

Aménagements possibles

Une manière très simple de favoriser la nidification des Martinets dans les trous de ventilation est d'en retirer la grille. C'est ce que le GTM a obtenu de l'athénée Toverfluit, où un professeur de biologie a dégagé 30 trous qui étaient obstrués (Photo 13).

Dans les nouveaux bâtiments, il est possible de reproduire ce type de trous en intégrant des briques-nichoirs dans le haut des façades. Dans les bâtiments existants, il est également envisageable d'effectuer des carottages dans les façades pour y implanter des nichoirs intégrés.

À ce jour, le GTM a pu obtenir de telles implantations dans cinq bâtiments bruxellois, dont deux dans des bâtiments en rénovation (31 cavités au total, à Bruxelles-Ville, Jette, Molenbeek, Laeken (Photo 14) et Neder-Over-Heembeek). Notons que l'un de ces projets, où des nichoirs ont été intégrés à l'isolant, a obtenu le label de « bâtiment passif ».



Photo 9 – Gros plan sur une discrète « fausse corniche pour Martinets » au Château de Rolle / View from above of a discrete «false cornice» provided for Common Swifts at the Château de Rolle (© M. Wauters)



Photos 10a et b – Les trous de boulin entrouverts permettent la nidification du Martinet, mais également du Moineau domestique / When ajarred, scaffolding holes offer suitable cavities for Common Swift and House Sparrow (© B. de Boeck & J.-C. Hardy et © M. Wauters)



Photo 11 – Aménagement de trou de boulin « à l'italienne » / An Italian style scaffolding hole (© M. Wauters)



Photo 12 – Aménagement discret d'un trou de boulin au moulin de Standdaarbuiten (Pays-Bas) / A discrete scaffolding hole installed at the Standdaarbuiten mill (Netherlands) (© M. Wauters)



Photo 13 – Suite aux conseils du GTM, l'athénée Toverfluit a accru la capacité d'accueil des martinets nichant dans ses bâtiments en retirant les grilles des trous de ventilation encore bouchés (comme le trou de gauche) / Following the advice of the Swifts Working Group, the Toverfluit Secondary School has increased the places where Common Swifts may nest in its buildings by removing the wire grills that blocked ventilation holes (as the hole on the left) (© M. Tenret)



Photo 14 – Dans ce bâtiment passif bruxellois, plusieurs briques-nichoirs ont été intégrées à la façade, parmi les briques colorées décoratives. Cet aménagement discret et esthétique a fait ses preuves aux quatre coins d'Europe : les Martinets, mais aussi les Moineaux, les trouvent généralement plus vite que de simples nichoirs extérieurs, car ils s'apparentent aux trous de ventilation que ces oiseaux connaissent bien / In this Brussels "passive" building, several nesting-bricks were incorporated among the decorative coloured bricks in the facade. This discreet and aesthetically pleasing improvement has proven its worth in buildings across Europe: Common Swift and House Sparrows generally find these bricks more quickly than simple external nest boxes, because they resemble the ventilation holes with which these birds are already familiar (© M. Wauters)

D'autres nichoirs intégrés (15 pour Martinets, répartis entre 5 bâtiments) sont en cours d'installation à Laeken, dans le futur écoquartier Tivoli. Dans les nouveaux projets qu'accompagne le GTM, les architectes décident de plus en plus de concevoir des aménagements « mixtes » pour la biodiversité, où ils prévoient des nichoirs intégrés non seulement pour les Martinets, mais aussi pour les Moineaux et pour les chauves-souris.

Autour des fenêtres supérieures

Plusieurs cavités autour des fenêtres situées à plus de 5 m de haut peuvent attirer les Martinets :

Boîtiers de volets

Les Martinets se glissent (avec une certaine difficulté) dans les fissures situées entre le haut des volets enrouleurs et leur boîtier. Bien que leur entrée au nid un peu plus lente les expose à des risques de prédation par des Éperviers d'Europe *Accipiter nisus* ou des Faucons crécerelles *Falco tinnunculus*, c'est l'un de leurs sites de prédilection dans d'autres pays comme l'Allemagne, la France, l'Espagne, la Roumanie et Israël. En Belgique, un cas d'occupation de boîtier de

volet nous a été signalé à Laeken et nous en avons repéré un autre probable à Wezembeek-Oppem.

Aménagements possibles

Lorsque des boîtiers de volets occupés par des Martinets doivent être remplacés ou retirés, vous pouvez placer des briques-nichoirs ou des nichoirs (avec double toiture si exposés en plein soleil) le plus près possible de leur ancien site de nidification. C'est ce qu'a fait, avec succès, l'école de Regensburg, en Allemagne.

Linteaux

Les cavités accessibles via des fissures accidentelles au-dessus ou en-dessous des linteaux (pièces rectangulaires qui surplombent certaines fenêtres) peuvent aussi être colonisées par les Martinets. Un cas d'occupation a été enregistré à Tournai, un autre à Braine-le-Comte.

Appuis de fenêtre

Les trous « accidentels » sous les appuis de fenêtre peuvent, eux aussi, avoir les faveurs des Martinets, notamment à Louvain, ainsi qu'à Wellin et Hulsonniaux.



Aménagements possibles

Le propriétaire d'une maison de Wellin a découvert que des martinets nichaient sous un appui de fenêtre alors qu'il rejointoyait sa façade. La solution qu'il a adoptée a été de maintenir l'orifice d'entrée de cette cavité.

À Louvain, un haut bâtiment appartenant à l'université, où des martinets nichaient sous plusieurs appuis de fenêtre, a été rénové en laissant deux espaces libres sous chaque appui de fenêtre de minimum 5 m de haut (Photo 15). Cette rénovation « douce » a été couronnée de succès, puisque la colonie de ce bâtiment s'est développée suite à ces travaux. Un exemple à suivre, donc !

Du côté du GTM, le nouveau propriétaire d'une ancienne bâtisse située à Hulsonniaux, rénovée juste avant la vente, a décidé de rétablir 6 trous colmatés où il avait pu observer des martinets entrer et sortir. Après concertation avec le GTM, il a retiré la nouvelle maçonnerie au burin puis réalisé un orifice esthétique (Photos 16a et b) s'inspirant du moule conçu par l'association britannique Action for Swifts⁴.



Photo 15 – Des martinets nichaient sous plusieurs tablettes de fenêtre de ce bâtiment universitaire. Lors du ravalement des façades, la KU Leuven, propriétaire, a accepté une « rénovation douce » : laisser deux orifices accessibles sous chaque appui de fenêtre suffisamment élevé. Les Martinets ont adopté ces espaces au point de développer la colonie locale / Common Swifts were nesting under various window sills of this university building. During the upgrading of the building facades, the proprietor, KU Leuven, agreed to a "soft refurbishment", leaving two access holes under each of the upper window sills. The Common Swifts adopted these spaces and as a consequence the local colony increased (© M. Wauters)



Photos 16a et b – Après avoir appris que la rénovation de cet ancien presbytère avait supprimé des cavités de Martinets, le nouveau propriétaire a décidé de rétablir les trous colmatés. Conseillé par le GTM, il a retiré la nouvelle maçonnerie au burin puis réalisé un orifice esthétique et discret / Learning that the renovation of this former rectory had suppressed cavities used by Common Swift, the new owner decided to restore the holes which had been blocked. Following the advice of the Swifts Working Group, he removed the new masonry by chisel, replacing it by discrete and aesthetically pleasing entry holes (© P. Verstraeten)

⁽⁴⁾ Moule qui a, entre autres, servi à la rénovation « respectueuse des Martinets » des remparts de Ségovie, classés au patrimoine de l'Unesco.



Monuments

La typologie des sites de nidification décrits ci-dessus peut se retrouver dans des bâtiments anciens ou relativement modernes. Parfois, les Martinets vont se loger dans des monuments ou sites fort insolites, en voici quelques exemples.

Au Cinquantenaire, à Bruxelles, une colonie importante a élu domicile dans les deux hémicycles qui entourent les arcades. Les oiseaux s'introduisent par des fissures à deux endroits : d'une part, à l'intérieur des galeries semi-ouvertes, plus précisément entre les blocs de pierre bleue qui surplombent les mosaïques murales et, d'autre part, à l'extérieur des hémicycles, via des fissures dont la position les oblige à atterrir sur un étroit rebord avant de se faufiler à l'intérieur, ce qui est très inhabituel pour cette espèce.

À Torhout, en Flandre, des martinets nichent dans plusieurs fissures d'une grande céramique murale.

Aménagements possibles

Pour de tels monuments, surtout lorsqu'une colonie significative y niche, il importe avant tout de signaler la présence des Martinets aux autorités compétentes, au minimum d'encoder la colonie sur

www.observations.be, afin d'assurer le maintien de son site de nidification. Dans le cas du Cinquantenaire, le GTM a signalé la situation tant à Bruxelles Environnement qu'à la Direction des Monuments et Sites. Grâce à cela, cette dernière nous a consultés lorsqu'elle a reçu une demande de permis pour la réfection des toitures et a stipulé dans le permis d'urbanisme que le maître d'ouvrage devrait éviter la zone occupée par les Martinets pendant la période de nidification ; de plus, le GTM sera consulté lorsque les travaux atteindront cette zone, afin de déterminer comment préserver la colonie.

Nichoirs

Bien que les Martinets semblent adopter plus rapidement les aménagements intégrés et ressemblant le plus aux cavités « naturelles » de nos bâtiments⁵, les options décrites ci-dessus ne sont pas toujours possibles. Heureusement, vous pouvez aussi placer des nichoirs.

Ceci vous permet par ailleurs d'organiser des opérations d'envergure, à l'échelle de quartiers entiers, voire de communes (Photo 17). Ce type d'actions offre également l'opportunité d'attirer l'attention du grand public par des dispositifs bien visibles.

Photo 17 – Comme les nichoirs à Martinets doivent être placés à grande hauteur, il est souvent nécessaire de louer une nacelle, d'où l'intérêt de s'associer à des administrations. Vous pourrez ainsi mener des actions à l'échelle d'un quartier ou d'une commune, comme ici à Jette, où le GT place des nichoirs depuis 2017, avec l'appui de la commune et de Bruxelles Environnement / Since Swift nest boxes have to be installed high above the ground, it is often necessary to hire a mechanical lift in which case it is useful to contact the relevant administrative bodies. You can then work at the scale of a neighbourhood or a commune, as here in the commune of Jette, where the Working Group has been installing nest boxes since 2017 with the support of the commune and of Brussels Environment (© M. Wauters)



⁽⁵⁾ Une étude de cas publiée par l'association britannique Action for Swifts va en ce sens, de même que l'expérience de nombreux groupes de défense des Martinets un peu partout en Europe... et même du GTM.



Attention toutefois de respecter certaines règles de base. Celles-ci sont décrites ci-après.

Modèles

Comme les nichoirs à Martinets sont généralement placés à des endroits inaccessibles sans échafaudage ou nacelle, il importe de choisir des modèles solides, durables et bien conçus. Pour plus de détails sur les différents modèles existants (à acheter à diverses adresses ou à fabriquer vous-mêmes), nous vous invitons à consulter le blog <http://martinew.canalblog.com> ou à contacter le GTM (martinets@natagora.be) pour des conseils sur mesure. Quoi qu'il en soit, sachez qu'il existe un large éventail de nichoirs bien conçus, mais aussi de « mauvais produits », présentant toutes sortes d'inconvénients.

Voici néanmoins quelques consignes importantes à connaître, surtout si vous construisez vous-mêmes des nichoirs :

- Optez pour des matériaux robustes et durables. Comme les bons nichoirs sont conçus pour durer des années, les attaches doivent également être de qualité : utilisez celles qui résistent à la corrosion et qui sont appropriées pour le matériau du mur, comme celles conçues spécifiquement pour la maçonnerie, les bardages en bois, le béton, la pierre ou les fragiles matériaux d'isolation extérieure des murs.
- Prenez toutes les précautions nécessaires pour éviter de blesser les Martinets : préférez les vis en acier inoxydable aux clous, et veillez à ce qu'aucune pointe ne dépasse ; de même, adoucissez l'angle des bords du trou (à la toile d'émeri ou à la lime), afin de faciliter les entrées et les sorties des oiseaux, et évitez tout objet pointu ou aigu à l'extérieur dans les environs du trou d'envol.
- La forme du trou d'accès importe peu aux Martinets : elle peut être ronde, ovale, carrée voire même triangulaire. La forme ovale, souvent recommandée, vise à décourager les Étourneaux *Sturnus vulgaris*, bien que ces derniers soient en régression. Leur occupation de nichoirs sur les bâtiments s'accompagne en effet de salissures importantes sur les façades (contrairement aux Martinets). Si vous voulez être sûrs que cette espèce ne colonise pas vos nichoirs, les dimensions de l'orifice ne devront

pas dépasser 65 mm x 28 mm (29 mm grand max.). Selon la longue expérience de l'association britannique Action for Swifts, les 65 mm ne constituent pas le critère le plus important (la largeur du trou peut donc être plus grande), mais la hauteur de 28 mm (grand max. 29 mm) est vitale. Si vous avez acheté ou reçu un nichoir dont le trou est trop grand, la solution la plus simple serait donc de fixer (solidement) devant l'orifice une plaquette comportant un trou aux bonnes dimensions. Le GTM peut vous procurer une telle plaquette. Vous pouvez aussi l'équiper d'un « tunnel anti-étourneaux » (détails sur demande).

- Si votre bâtiment ne présente pas de corniche ou d'avant-toit, vous devez absolument opter pour un modèle à double toiture en pente (angle de 45° – Photo 18). Ceci, pour éviter que des prédateurs puissent facilement capturer



Photo 18 – En l'absence de corniche, une double toiture inclinée à 45° protégera les occupants des prédateurs au nid et d'un trop fort ensoleillement, tout en améliorant la longévité de vos nichoirs (protection contre la pluie). En plaçant des nichoirs à Martinets, vous aiderez aussi plusieurs autres espèces citadines, dont le Moineau domestique ou, comme ici, la Mésange charbonnière (notons que ces espèces sédentaires s'abritent parfois ponctuellement dans des nichoirs de Martinets, pendant l'hiver) / Where there is no cornice a sloping double roof at 45° will protect the occupants of the nest box from predators and over-strong sunlight, while also lengthening the life of your nest box (protection against rain). In installing nest boxes for the Common Swift you will also help various other town birds, such as the House Sparrow, or as here the Great Tit (note that these resident species sometimes use Swift nest boxes during the winter) (© M. Wauters)



les jeunes Martinets peu avant leur « baptême de l'air » (notamment lorsqu'ils observent comment volent les adultes ou « prennent le frais » en cas de forte chaleur). Cette configuration permet en outre une meilleure évacuation de la pluie si le nichoir venait à subir de fortes averses.

Placement

- Les nichoirs doivent être placés à minimum 5 m de haut (et jusqu'à 20 m), de préférence le plus près possible du sommet des bâtiments.
- Théoriquement, toutes les orientations conviennent, **à condition de** bénéficier d'un avant-toit ou de toute autre « avancée surplombante », une corniche par exemple, qui protégera les nichoirs de la pluie et d'un long ensoleillement direct surchauffant. Veillez donc à ce qu'il n'y ait pas d'ensoleillement direct entre 9 et 19h. Mieux vaut toutefois privilégier les façades orientées vers le nord ou le nord-est, voire le nord-ouest, à moins que l'avant-toit ne protège vraiment bien de l'ensoleillement.
- Évitez la proximité immédiate d'arbres ou plantes grimpantes, qui exposeraient les occupants de vos nichoirs aux attaques de prédateurs, ainsi que des obstacles (arbre, lampadaire, hampe de drapeau, picots anti-pigeons...) dans la trajectoire d'approche/d'envol, pour éviter les risques de collisions, voire d'empalement. Si vous placez des nichoirs juste au-dessus d'une fenêtre, restez vigilants en juin et juillet : ouverte, elle pourrait devenir un piège pour les jeunes Martinets en quête de cavités pendant cette période.
- Moineaux et mésanges apprécient les « nichoirs à Martinets » (Photo 18) et méritent, eux aussi, que nous leur réservions une place. En outre, les Martinets ont plus de chances de trouver vos nichoirs rapidement si certains sont occupés par ces espèces, qui crient ou chantent près de l'entrée pour marquer leur territoire et agissent ainsi comme « appelants ». Mais, si vous ne voulez accueillir que des Martinets, évitez de placer vos nichoirs à proximité de perchoirs, tels qu'arbres et buissons, dont ces 2 espèces sont friandes.
- Si vous placez des nichoirs sous les corniches, veillez à bien les coller sous celles-ci : une

quinzaine de centimètres suffit pour que des pigeons viennent s'y reposer et souillent votre façade et votre trottoir.

- Suivez les chantiers de près pour éviter quelques erreurs commises sur certains d'entre eux (par exemple, le placement de nichoirs dans le mauvais sens).

Nombre de nichoirs

Comme le Martinet est un oiseau grégaire, plus vous lui offrez de nichoirs, mieux c'est (idéalement minimum 2-3, voire 6), mais faites en fonction de votre budget : quelques nichoirs qui viendraient s'ajouter aux cavités « naturelles » existantes de votre rue ou votre quartier seront déjà très utiles.

Si vous placez plusieurs nichoirs en alignement, attention aux risques « d'erreurs d'aiguillage » : les Martinets risquent de se tromper de trou et d'entrer chez un voisin, ce qui peut donner lieu à des batailles parfois fatales. Dans la mesure du possible, veillez donc à prévoir un espacement de 20 cm entre les entrées de nichoirs et (surtout si vous en alignez beaucoup côte à côte) à avoir des différences visibles, par exemple en alternant des trous de divers formes, en peignant de petites figures de couleur et/ou de formes différentes sous les trous...

Entretien

Vous n'avez pas besoin de nettoyer vos nichoirs : sachant que le Martinet fait tout en vol, même collecter les matériaux de son nid, il lui faut énormément d'énergie et de temps pour construire un nid, souvent même des années. Ce n'est donc pas l'idéal qu'il doive repartir à zéro chaque année. D'ailleurs, cette espèce niche naturellement dans des trous et fissures, utilisant la même cavité chaque année, sans que celle-ci ne soit jamais nettoyée. En fait, comme ces oiseaux n'occuperont vos nichoirs que 3 mois par an, des insectes comme les mites auront tout le temps de « faire le ménage » d'une année à l'autre.

Comment accélérer la venue des Martinets ?

Comme le Martinet doit recueillir en volant les matériaux nécessaires à la construction de son nid, vous pourrez accélérer l'adoption de vos nichoirs en y plaçant une petite quantité de matériaux (herbe coupée court, duvet... Photos 19a et b) ou



une cuvette aux dimensions d'un nid de Martinet (différents modèles possibles, contactez-nous pour plus d'informations).

Un autre moyen d'accélérer la colonisation d'un site par cette espèce « sociale » est l'utilisation de la « repasse », c'est-à-dire la diffusion (à proximité immédiate des nichoirs) de cris enregistrés de Martinets noirs reproducteurs. C'est souvent d'une grande efficacité (pour plus d'informations à ce sujet, n'hésitez pas à nous contacter). Dans le cadre de la création d'une nouvelle colonie, c'est souvent le seul moyen de ne pas attendre longtemps, parfois plusieurs années.

Webcam

Votre nichoir est enfin occupé ? Bravo ! Vous voulez pouvoir suivre la « vie de famille » en direct ? L'installation d'une webcam ne doit pas se faire sans précautions : ne la fixez pas avec des adhésifs doubles-faces : ils se décolleront après quelque temps, risquant d'abîmer les plumes vitales de cet oiseau. En outre, comme les Martinets semblent rechercher des recoins obscurs pour construire leur nid, les lampes à infrarouges sont recommandées.



Photos 19a et b – Au-dessus, un nid typique de Martinet. En plaçant une **petite** poignée de matériaux (photo b), vous pouvez accélérer l'adoption de vos nichoirs / On the above picture, a typical nest of the Common Swift. By placing a **small** handful of nesting material (Photo b) you can speed the adoption of your nest boxes (© M. Wauters)

La sensibilisation que le GTM mène depuis 2010 auprès de diverses autorités communales ou régionales a parfois eu un impact à grande échelle. En voici quelques exemples⁶ :

Région bruxelloise

La commune de Jette mène, depuis 5 ans, des actions de placement de nichoirs chez les particuliers, dans des écoles ou des centres culturels, en collaboration avec le GTM ; ces actions s'accompagnent chaque fois de soirées d'information, d'animations dans les écoles, de promenades guidées, d'articles dans le journal communal... Sur les conseils du GT, cette administration a aussi intégré des cavités pour Martinets dans les façades et corniches de plusieurs bâtiments communaux, lors de travaux de rénovation. Cette collaboration fructueuse est loin de prendre fin, puisque de nouveaux projets de grande envergure sont en préparation.

À Molenbeek, la commune a adopté, en 2016, un règlement communal d'urbanisme zoné (RCUZ) pour la place communale et ses abords (zone qui comprend plusieurs bâtiments

⁶⁾ Certaines de ces collaborations fructueuses sont exposées plus en détail sur le blog « Martine(t) News » : [www.martine\(t\).canalblog.com](http://www.martine(t).canalblog.com)



classés). Après consultation du GTM, le bureau d'étude chargé de rédiger ce règlement y a intégré plusieurs conseils pour l'« accueil de l'avifaune dans l'architecture des bâtiments », donc favorables aux Martinets (maintien des cache-trous de boulin ; conseils en cas de réparation ou de remplacement d'une corniche, placement de modules permettant le refuge de l'avifaune sauvage ; ou encore le remplacement de quelques briques par des dispositifs spécifiques, discrets). Cette administration a par ailleurs intégré des cavités pour Martinets et Moineaux dans plusieurs projets immobiliers communaux.

Au niveau régional, le GTM a contribué activement à la rédaction d'une fiche technique parue en 2017 dans le « Guide du Bâtiment durable » de Bruxelles Environnement (2017), destiné aux professionnels de la rénovation et de la construction. Bilingue et accessible gratuitement sur internet, ce guide pourrait se révéler particulièrement utile, même au-delà de nos frontières. En outre, grâce à la bonne collaboration instaurée avec cette administration, des aménagements pour Martinets, Moineaux et chauves-souris ont été imposés comme mesures compensatoires dans plusieurs dossiers subsidiés par la Région et le GTM a pu intervenir sur un chantier en cours pour vérifier la présence de nicheurs avant l'isolation des façades.

Une autre administration régionale, CityDev (ex-SDRB), a fait construire plusieurs bâtiments passifs... mais « vivants », intégrant une série de briques-nichoires pour Martinets, Moineaux et chauves-souris.

Région wallonne

À Braine-le-Comte, le GTM a contribué à un projet majeur en faveur des Martinets : interpellés en 2013 par une habitante face aux menaces qui pesaient sur une colonie occupant un bâtiment désaffecté, nous avons obtenu de l'administration communale l'intégration de 60 briques-nichoires dans le lotissement à construire sur ce site. Nous avons aussi pu conseiller le bureau d'architecture pour la mise en œuvre technique de ce projet ambitieux. L'effondrement du bâtiment désaffecté, au printemps 2018, a ensuite poussé une autre habitante à demander l'appui du GTM. Grâce à la collaboration active de la Régionale Haute Senne de Natagora, une opération de sauvetage transitoire a pu être mise en place avant le retour des Martinets (placement de nichoires sous les corniches de bâtiments voisins du site, dans l'espoir que la colonie ne déserte pas les lieux d'ici la construction des nouveaux bâtiments).

À Visé, grâce à une bonne collaboration entre Aves Liège et l'administration communale, le GTM a pu conseiller cette dernière pour sauver une colonie de Martinets occupant un site industriel désaffecté, destiné à être abattu. Ceci a permis d'obtenir une intervention officielle du DNF, puis une visite du site avec un représentant de la Ville, l'architecte et l'entrepreneur. Au bilan, la future résidence intégrera des briques-nichoires et s'appellera même... « les Martinets » !

Mesures de sauvetage provisoires pendant des travaux

Idéalement, tous les travaux de rénovation devraient être effectués en dehors de la saison

de nidification des Martinets et autres espèces occupant nos bâtiments. La législation régionale et européenne stipule d'ailleurs qu'il est interdit de détruire intentionnellement un nid. Dans la réalité, ce n'est pas toujours possible. À Berlin (S. Salinger, *com. pers.*), les entrepreneurs amenés à travailler dans des bâtiments occupés par des espèces sauvages sont tenus d'envelopper ceux-ci dans des



Un exemple intéressant : nichoirs collectifs pour toitures plates

Le GTM reçoit une demande croissante de la part de professionnels du bâtiment et d'autorités locales qui souhaitent placer des nichoirs au bord de toitures plates, éventuellement au sommet de murs acrotères. En Israël, Amnon Hahn (FOTS) a mis au point un modèle de nichoir adapté aux conditions climatiques locales, et qui répond à cette demande. Vu le type d'emplacements auxquels ce modèle est destiné, il est doté d'une double paroi claire, isolante, et d'une toiture en pente (voir conseils plus haut). Cerise sur le gâteau : ce modèle est suffisamment discret et esthétique pour avoir pu être installé au-dessus de bâtiments classés (Photo ci-dessous).



Martine Wauters

En Wallonie, le GTM a récemment conseillé ce modèle à une administration locale souhaitant accueillir les Martinets mais dont seule la toiture plate pouvait accueillir des nichoirs. Ayant reçu un retour très favorable à cette proposition, nous espérons bientôt pouvoir présenter ce type de réalisation en Belgique.

filets avant le début de la saison de reproduction, pour empêcher les animaux d'y accéder, au risque d'être murés vivants.

En Suisse et en Italie, plusieurs expériences de « sauvetage provisoire pendant des travaux » ont été menées avec un certain succès (*B. Genton, M. Jacquat et M. Ferri*, com. pers.) : des nichoirs ont été placés sur les échafaudages, juste devant les emplacements des cavités rendues inaccessibles par les travaux. Tous les couples nicheurs de Martinets n'ont pas adhéré à cette « offre temporaire », mais une partie de la colonie a adopté ces nichoirs.

Comment recenser les sites occupés

Comme les Martinets pénètrent dans leur cavité en vol, à une vitesse de 60-70 km/h (ne freinant qu'à la dernière seconde) (GENTON & JACQUAT, 2014), que leur site de nidification est situé dans le haut des bâtiments et que l'orifice est parfois invisible à l'œil nu depuis le sol, le recensement des sites occupés semble être une mission impossible. Pourtant, chacun d'entre vous peut y arriver avec un peu de



patience et de persévérance, mais aussi avec un minimum de connaissances sur l'éthologie de cet oiseau atypique (GENTON & JACQUAT, 2014 ; 8 ans d'observations personnelles).

Début mai, seuls les adultes nicheurs sont présents en Belgique. Ils sont très discrets et ne reviennent que rarement au nid, silencieusement (sauf si le partenaire est déjà au nid, et qu'un cri sonore retentit lorsque les deux oiseaux se retrouvent dans la cavité). Si vous soupçonnez la présence de Martinets dans un bâtiment, vous gagnerez du temps en concentrant vos observations sur la demi-heure qui précède la tombée de la nuit : les nicheurs ne reviennent souvent qu'entre chien et loup, sombres silhouettes furtives, peu avant que l'éclairage public s'allume.

À partir de fin mai environ (le calendrier précis varie d'une année à l'autre, en fonction de la météo), les oiseaux « pré-nicheurs » (de 2-3 ans), nous reviennent d'Afrique. Peu discrets, ils se mettent en quête d'une cavité (une voire deux saisons avant leur maturité sexuelle), souvent lors de « rondes sonores » autour d'un quartier où des bandes de plusieurs individus volent à des vitesses parfois vertigineuses, en poussant des cris stridents. Observez alors leur manège très attentivement : ils effleurent régulièrement des points très précis de certains bâtiments, les percutent parfois avec leurs pattes ou leurs pectoraux, voire s'y accrochent brièvement, ou même y pénètrent pour en ressortir aussitôt. Ce sont des cavités qu'ils convoitent pour y installer leur nid... mais qui sont souvent déjà occupées par des couples nicheurs. Notez ces adresses et revenez-y à la tombée de la nuit : vous pourrez ainsi vérifier si des adultes nicheurs y rentrent pour la nuit (voir plus haut). Parfois, vous aurez même la chance de vérifier l'occupation de sites pendant les rondes sonores. Il arrive en effet que les « propriétaires » de cavités répondent par des cris sourds, brefs et vigoureux aux jeunes « intrus », pendant ou juste après leurs passages. Ils peuvent aussi se lancer dans des « duos » sonores (srii-sruuu-sriii-sruuu-sriii), cris synchronisés entre la femelle et le mâle du couple reproducteur.

Le meilleur moment pour recenser les populations nicheuses est certainement la période entre la mi-juin et la mi-juillet : toutes les générations de la colonie sont alors réunies, puisque nos jeunes Martinets d'un an n'arrivent qu'en juin pour repartir dès juillet. Surtout par temps chaud et sans vent, lorsque les insectes abondent dans le ciel et que la recherche de nourriture est donc aisée, les rondes sonores se

multiplient et s'intensifient au cours de la journée, en bandes parfois nombreuses, et vous indiquent encore mieux les sites potentiellement occupés.

Un autre comportement utile à repérer est celui d'un Martinet isolé qui effectue une courbe ascendante en direction d'un bâtiment : c'est la manière dont les individus nicheurs « ajustent leur trajectoire » devant l'entrée de leur cavité et amorcent leur freinage avant d'y entrer.

Bibliographie

- BRAGG, R., WOOD, C., BARTON, J. & PRETTY, J.** (2015) : *Wellbeing benefits from natural environments rich in wildlife* - A literature review for The Wildlife Trusts, University of Essex • **BRUXELLES ENVIRONNEMENT** (2016) : Plan régional nature 2016-2020. https://environnement.brussels/sites/default/files/user_files/prog_20160414_naplan_fr.pdf • **BRUXELLES ENVIRONNEMENT** (2017) : *Guide du Bâtiment durable*. <https://environnement.brussels/news/guide-du-batiment-durable-du-neuf-dans-nos-rayons-0>, Accédé en 2018 • **CHANTLER, P., BOESMAN, P. & KIRWAN, G.M.** (2018) : Common Swift (*APUS APUS*). In : DEL HOYO, J., ELLIOTT, A., SARGATAL, J., CHRISTIE, D.A. & DE JUANA, E. (eds.). *HANDBOOK OF THE BIRDS OF THE WORLD ALIVE*. Lynx Edicions, Barcelona. (retrieved from <https://www.hbw.com/node/55328> on 18 May 2018) • **GENTON, B. & JACQUAT, M.** (2014) : *Martinet noir : entre ciel et pierre*. Cahiers du MHNC N°15. Editions de la Girafe, La Chau-de-Fonds • **GEROUDET, P.** (1951) : *Les Passereaux d'Europe*, tome 1. Delachaux & Niestlé, Paris • **DEROUAUX, A. & PAQUET, J.-Y.** (2018) : L'évolution préoccupante des populations d'oiseaux nicheurs en Wallonie : 28 ans de surveillance de l'avifaune commune. *Aves*, 55 : 1-31 • **EUROPEAN BIRD CENSUS COUNCIL** (2017) : *Multispecies indicators 2017*. Accédé en 2018 par l'adresse <http://www.ebcc.info/index.php?ID=636> • **LACK, D.** (1956) : *Swifts in a Tower*. Chapman and Hall, London • **LEBLANC, N.** (2003) : *La place de l'animal dans les politiques urbaines*. Communications, 74, 2003. Bienfaisante nature. pp. 159-175 • **OBRIST, M.K., SATTLER, T., HOME, R., GLOOR, S., BONTADINA, F., NOBIS, M., BRAAKER, S., DUELLI, P., BAUER, N., DELLA BRUNA, P., HUNZIKER & MORETTI, M.** (2012) : *La biodiversité en ville - pour l'être humain et la nature*. Notice pour le praticien, 48. Birmensdorf, Institut fédéral de recherches WSL. 12 p • **PAQUET, A. & WEISERBS, A.** (2018) : *Monitoring des populations d'oiseaux en Région de Bruxelles-Capitale. Rapport final 2017*. Programme de Surveillance de l'Etat de l'Environnement Bruxelles. Rapport pour Bruxelles Environnement • **SOULSBURY, C. & WHITE, P.** (2015) : Human-wildlife interactions in urban areas: a review of conflicts, benefits and opportunities. *Wildlife Research* 42(7) : 541-553 • **WEITNAUER, E.** (1980) : *Mein Vogel*. Basellandschaftlicher Natur- und Vogelschutzverband, Liestal



Liens utiles

Pour être tenu au courant des dernières évolutions en la matière, n'hésitez pas à consulter régulièrement le blog <http://martinew.canalblog.com> ou à vous y abonner.

Pour plus d'informations sur le Martinet et le GTM, voir www.natagora.be/martinets.



Photo 20 – © Benoît Huc

REMERCIEMENTS – Depuis 8 ans, le GTM a pu développer son expertise grâce à un large réseau de spécialistes internationaux, qui ont partagé leur longue expérience avec beaucoup de bienveillance. Nous tenons ici à particulièrement remercier Louis-Philippe Arnhem (Belgique), Derek Bromhall (Angleterre), Wim De Bock (Belgique), Mauro Ferri (Italie), Bernard Genton (Suisse), Gérard Gory (France), Ingolf Grabow (Allemagne), Amnon Hahn (Israël), Jan Holmgren (Suède), Marcel Jacquat (Suisse), Erich Kaiser (Allemagne), Jochem Kühnen (Pays-Bas), Edward Mayer (Angleterre), Marjos Mourman (Pays-Bas), Dick Newell (Angleterre), Roy Overall (Angleterre), Mark Smyth (Irlande du Nord) et Ulrich Tigges (Allemagne) pour leurs précieux conseils et pour leur soutien indéfectible ! Merci aussi à tous les bénévoles du GTM, qui ont contribué, chacun selon ses atouts et ses disponibilités, au succès des projets décrits ici.

S'agissant du présent article, Anne Weiserbs reçoit toute notre gratitude pour ses encouragements et conseils à long terme pour la rédaction de cette publication. Nous tenons également à remercier Alain Paquet pour ses remarques judicieuses lors de la relecture finale. Enfin, une mention spéciale va à Bernard Genton qui, outre la « formation continue » précitée, à laquelle il a participé très activement, a communiqué de judicieuses suggestions de clarification et distillé son avis d'expert concernant le fond de l'article.

MARTINE WAUTERS
Rue René Reniers 44
1090 Bruxelles
biodiv.apus@gmail.com

SUMMARY – **Practical measures for the preservation of the Common Swift *Apus apus* in Wallonia and Brussels**

The cracks and holes in the walls of buildings are used as breeding places by various species of bird, notably the Common Swift, and also by some species of bats. But these habitats tend to be little known and they are now under threat from today's methods of building construction and renovation. Since 2010 the «Martinets» (Swifts) Working Group has been trying to make these habitats better known, to protect and to develop them. The present article describes various types of work towards these objectives that have been achieved in Brussels and in Wallonia. While the primary objective is the Common Swift, other urban hole-nesting species have also benefited.